

LOI SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE

DANS L'AFFAIRE DU paragraphe 45.3.1(6) du *règlement de l'Ontario 282/98*, tel qu'amendé.

ET DANS L'AFFAIRE d'une déclaration déposée concernant les évaluations foncières relatives à l'année d'imposition 2023 et aux années suivantes.

DÉCLARATION STATUTAIRE

Je, **soussigné(e)** _____
[Nom] Propriétaire Représentant autorisé Avocat ou technicien juridique

[Titre, le cas échéant]

de : _____
[Type de société ou d'entreprise, le cas échéant]

[Adresse]

[Adresse]

[Province]

[Code postal]

[Numéro de téléphone]

prête serment et déclare que :

1. Au cours de l'année d'imposition 2023 et des années suivantes, l'unité condominiale (ou les unités condominiales) énumérée(s) à l'annexe A ci-jointe sera (seront) désignée(s) comme étant une (ou des) unité(s) hôtelière(s) telle(s) que définie(s) dans l'article 45.3.1 du *règlement de l'Ontario 282/98* tel qu'amendé. *(Veuillez remplir l'annexe, y compris le numéro de rôle de la propriété, le plan, le niveau et le numéro de l'unité condominiale, l'adresse municipale et le nom du propriétaire; veuillez apposer vos initiales sur chaque page.)*

et/ou

2. Au cours de l'année d'imposition 2023 et des années suivantes, l'unité condominiale (ou les unités condominiales) énumérée(s) à l'annexe B ci-jointe cessera (cesseront) d'être désignée(s) comme étant une (ou des) unité(s) hôtelière(s) telle(s) que définie(s) dans l'article 45.3.1 du *règlement de l'Ontario 282/98* tel qu'amendé. *(Veuillez remplir l'annexe, y compris le numéro de rôle de la propriété, le plan, le niveau et le numéro de l'unité condominiale, l'adresse municipale et le nom du propriétaire; veuillez apposer vos initiales sur chaque page.)*

Signé et juré devant moi en la ville de _____ [Municipalité]

dans la province de _____

Le _____ jour de _____ deux mille _____

[Signature du déclarant]

[Commissaire aux serments]

(Les déclarations statutaires DOIVENT être remplies et reçues au plus tard à minuit, le 30 juin 2022 ou avant cette date afin d'être acceptées. Le paragraphe 13(2) de la Loi sur l'évaluation foncière prévoit des sanctions applicables à une déclaration trompeuse ou fautive faite dans le présent affidavit.)

Destinataire : Société d'évaluation foncière des municipalités, « Copropriété hôtelière », 1340 Pickering Parkway, bureau 101, Pickering (Ontario) L1V 0C4.

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis par la SEFM en vertu des articles 10, 11, 14, 15, 16 et 16.1 de la [Loi sur l'évaluation foncière](#). Conformément aux obligations prescrites par la loi de la SEFM, vos renseignements personnels seront utilisés principalement à des fins d'évaluation foncière, mais ils le seront également à des fins de planification par les municipalités et les conseils scolaires, de préparation de la liste électorale préliminaire qui est utilisée par les municipalités et les conseils scolaires pour créer les listes électorales définitives utilisées lors des élections, ainsi que de préparation de listes des jurés et de rapports démographiques. De plus, la SEFM peut utiliser vos renseignements pour obtenir des commentaires, faire des sondages et améliorer la prestation des programmes susmentionnés. Pour toute question concernant la collecte de données, veuillez prendre contact avec un représentant du service à la clientèle de la SEFM au 1 866 296-6722 ou au numéro ATS 1 877 889-6722, ou par la poste à l'adresse suivante : SEFM, 1340 Pickering Parkway, bureau 101, Pickering (Ontario) L1V 0C4.

La SEFM prend votre confidentialité très au sérieux et elle s'engage à protéger vos renseignements personnels en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée](#). La SEFM s'engage à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels, et à y accéder, uniquement avec votre consentement ou lorsque la loi le permet ou l'exige.

